



La vieille mine d'Oka devra être clôturée

**JEAN-PAUL
CHARBONNEAU**

■ La compagnie Saint-Laurent Colombium, qui a exploité de 1961 à 1976 une mine de niobium à Oka, a trois mois pour défaire ses bâtiments qui tombent en ruines et pour clôturer sa propriété désaffectée où, incidemment, deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal se sont noyés, le 17 octobre 1990, en pratiquant la plongée sportive.

Ainsi en a décidé le juge Pierre A. Michaud, de la Cour supérieure, chambre civile, siégeant au Palais de justice de Saint-Jérôme. Le magistrat a aussi incliné dans son jugement que si jamais la compagnie ne respectait pas sa décision, les autorités municipales de la paroisse d'Oka effectueraient les travaux nécessaires et inclureraient la facture dans le prochain compte de taxes municipales.

La décision du juge Michaud stipule aussi que la compagnie doit procéder au nettoyage du site en plus de sortir ou vider les sept réservoirs se trouvant dans les tunnels, selon les critères du ministère de l'Environnement. La démolition de la dizaine de bâtiments et les autres travaux indiqués coûteront environ 185 000\$ à la compagnie. Celle-ci a un mois pour procéder à l'installation de la clôture, qui devra avoir huit pieds de haut, et trois mois pour s'acquitter des autres travaux.

Le maire Yvan Patry a expliqué hier que la municipalité se battait depuis 1980 pour faire corriger cette situation et que dès son élection en 1987, il en avait fait son principal cheval de bataille. «Cet

endroit devenait extrêmement dangereux et des personnes vont à leur risque faire de la plongée sportive dans les lacs-cratères formés dans la carrière à ciel ouvert. De plus, les bâtiments tombent en morceaux ce qui est très dangereux», a expliqué M. Patry.

Les lacs servent aussi aux voyageurs d'automobiles qui vont y jeter leur butin après utilisation. La Sûreté du Québec a été appelée à intervenir à plusieurs reprises pour sortir de l'eau des véhicules.

Lors d'un entretien, le maire Patry a souligné qu'il avait tenté à plusieurs reprises d'entrer en communication avec les dirigeants de la Saint-Laurent, mais sans succès. «Mais, poursuit-il, à chaque année quelqu'un vient à l'hôtel de ville payer le compte de taxes municipales.»

Par cette décision, il ne faut pas croire que la plongée sportive est finie à tout jamais dans ces deux lacs. «Si la compagnie ou d'autres organismes veulent que la plongée se poursuive, ils pourront le faire à la condition que le tout soit clôturé et qu'il y ait des responsables présents. Nous avons d'ailleurs reçu passablement de demandes à ce sujet», a précisé M. Patry.

Cet endroit est recherché par les plongeurs parce que l'eau est très belle et qu'il y a des tunnels intéressants à explorer.

C'est justement dans l'un de ces tunnels que l'accident qui a coûté la vie aux agents Jean-Noël Blanchette et Marc Hamel s'est produit. Il avait fallu plusieurs jours pour remonter les corps et il avait été nécessaire de faire appel à un petit submersible téléguidé pour les récupérer.

208

Les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations

6211-08-003

DB76